

LANDAISES

**CLUB
D'AFFAIRES**

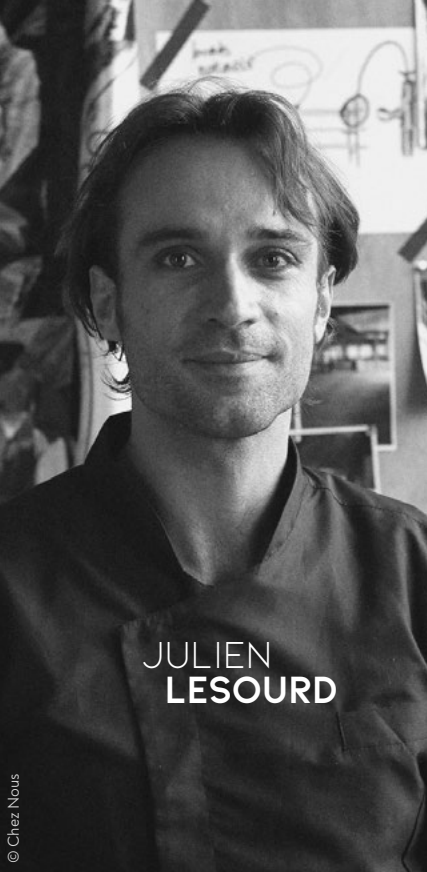
Objectif Réseau
étend sa toile

**L'ŒIL DES
EXPERTS**

Réussir un
team building

JEAN-CHARLES
ET ÉLIANE
PRESSIGOUT

**THERMES
DE BORDA
EN FAMILLE**



JULIEN
LESOURD



GASTRONOMIE UN CHEF CHEZ NOUS À DAX

Déjà réputé pour son ambiance chaleureuse et ses soirées musique, éclectiques et pointues le week-end, le bar Chez Nous French Pub à Dax se diversifie encore en ouvrant ses cuisines à un jeune chef landais, Julien Lesourd. Originaire de Pontonx-sur-l'Adour et formé auprès d'un Meilleur ouvrier de France à Mimizan, son parcours donne déjà l'eau à la bouche, de chez Guy Savoy à Paris à un palace en Équateur ou à La Pedrera à Barcelone. Petit sablé au parmesan, poireaux fantaisie à l'émulsion hivernale, et paleron de huit heures au jus de vin rouge sont, entre autres, à tester du lundi au jeudi soir.

8 cours Gallieni - Dax

COUP DE BUZZ

APPEL À PROJETS À POINT NOMMÉ#2

« Il n'y a pas que des hasards dans la vie. Parfois les choses arrivent « à point nommé » », affirme Pulseo, le technopôle du Grand Dax, à l'occasion du lancement de la deuxième édition de son appel à projets (de vie). L'idée, avec 25 000 euros de dotations à la clé ? Offrir l'opportunité de s'installer dans les Landes, en développant une innovation en matière de biodiversité, de transition agricole et alimentaire, de transition énergétique, de mobilité durable ou de santé.

Candidature jusqu'au 31 mai sur : <https://pulseo.fr/appele-a-projets-de-vie/>



PATRIMOINE L'ABBAYE DE SORDE GAGNE AU LOTO

L'abbaye Saint-Jean de Sorde, fondée au X^e siècle, fait partie des 18 sites emblématiques français sélectionnés par la Mission patrimoine pour bénéficier du soutien financier du Loto du patrimoine. Si pour connaître le montant de la dotation, il faudra attendre le mois de septembre prochain, l'enjeu est de taille pour restaurer le clos et le couvert de l'église appartenant à la commune, comme l'ensemble des parements et décors peints à l'intérieur, et l'ouvrir à terme à la visite.



SOMMAIRE



4 FOCUS LANDES

Therms de Borda :
en famille

10 RÉSEAUX EN SÉRIE

Objectif Réseau
étend sa toile

12 ON EN PARLE

14 L'ŒIL DES EXPERTS

Réussir un team building

18 SOCIAL

Bonus-malus des cotisations
d'assurance chômage

19 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

27 TENDANCES BOURSE

28 QUOI DE NEUF ?

Triathlon : Vieux-Boucau
relève le challenge



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUITIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésosHebdoEco



THERMES DE BORDA EN FAMI

Après la traditionnelle pause hivernale, la saison a redémarré depuis un bon mois dans les Landes. Aux Thermes de Borda ouverts il y a plus de 40 ans, la famille Pressigout qui gère le plus grand établissement individuel de Dax, espère une année se rapprochant un peu plus de la normale après la période Covid.

Par Julie DUCOURAU

JEAN-CHARLES
ET ÉLIANE
PRESSIGOUT

ELLE

○○○



© Taxi Beltzaitz

« Enfin, disent-ils, en croisant les doigts. On est en forte augmentation en termes de réservations par rapport à l'an dernier : + 20 %. On espère finir entre - 5 et - 10 % par rapport à l'année de référence 2019 (avant Covid) et peut-être même qu'on sera surpris en mieux. » Au premier étage des Thermes de Borda, devant l'escalier menant à l'accueil des curistes, les deux bureaux d'Éliane et Jean-Charles Pressigout, mère et fils, se font face dans la pièce de direction où trône un tableau du peintre dacquois, Bernard Nogaro, dédié à leurs lieux de baignade et de soins de boue et eau chaude thermale. Après deux années catastrophiques dues au

Covid (seulement quatre mois d'exploitation en 2020 et six en 2021), 2022, nouvelle année pleine de février à décembre, a marqué le début de la reprise, avec 7 300 curistes. Loin toutefois des 10 000 curistes annuels qu'avaient atteints les établissements de la rue des Lazaristes il y a quelques années. Mais beaucoup mieux que les 3 375 de 2020. Après être descendu bien bas, le chiffre d'affaires est remonté à 3,6 millions d'euros en 2022, contre 5,7 millions d'euros en 2019.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

« Ça revient fort par rapport à ces deux années noires, même si ce n'est pas encore la folie, fait valoir

Jean-Charles Pressigout, directeur général. Il faut réhabiliter le curiste et en trouver d'autres. Depuis l'an dernier, nous avons beaucoup de primo-curistes et c'est tant mieux car il nous faut à peu près 25 % de clients nouveaux chaque année, voire plus car avec le Covid, le pourcentage de curistes qui reviennent chaque année s'était amoindri. »

Pour cela, les campagnes de communication se multiplient avec le Conseil national des établissements thermaux (Cneth), l'office intercommunal de tourisme et du thermalisme (OITT) du Grand Dax, ou en solo, à la télévision, sur les replays des chaînes et sur internet, ainsi que sur les salons des Thermes à Paris et les salons seniors



Les Thermes de Borda accueillent 20 % des curistes de la cité thermale

de Bordeaux à Nantes, de Strasbourg à Lille ou Toulouse.

Les Thermes de Borda, c'est 20 % de la clientèle de curistes de la cité thermale et aujourd'hui le plus gros établissement individuel de l'agglomération première destination thermale de France, si on ne compte pas les groupes comme Arenadour, leader avec six sites.

C'est en 1980 qu'Éliane Pressigout a ouvert les lieux après le décès de son mari : « J'étais dans l'hôtellerie à Biarritz. Un promoteur avait demandé si quelqu'un voulait monter des thermes ici, on s'est porté acquéreur. J'ai créé l'établissement avec notamment l'aide de mon beau-père qui était entrepreneur dans le bâtiment, dans les carrières à Pouillon et ailleurs. »

LES THERMES DE BORDA EN CHIFFRES

6 000 m² de surface au total

100 tonnes de boue thermale, le fameux « péloïde » dacquois

100 000 m³ d'eau thermale par an

266 tonnes de serviettes utilisées par an

Un espace rhumatologie avec :

12 étuves locales, 42 unités de boue, 36 baignoires hydromassage et aérobain, 14 espaces de massage, 4 piscines dont une de 200 m², 7 douches térébenthinées, 5 douches sous-marines

Un espace phlébologie avec 8 bains carbogazeux, 5 cabines de pulvérisation, un couloir de marche

17 CDI, et jusqu'à 92 personnes dont 80 % en CDD saisonnier en haute saison

3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, contre 5,7 millions d'euros en 2019, avant Covid



DE LA FERME AU SPA

À cette époque, il y avait encore des vaches sur cette colline du quartier Saint-Vincent, à deux pas du centre-ville de la cité thermale gallo-romaine. « Sur la première tranche, c'était vraiment les thermes à la campagne, on voyait les bêtes de chez nous ! », se rappelle la présidente. « À la mort de Marguerite qui possédait la ferme, nous avons racheté les terres, vendu les vaches et nous avons continué. » La deuxième tranche avec piscines, spa et les Terrasses de Borda (logements) réalisées avec son beau-frère Christian Pressigout, date de 1989, aujourd'hui gérées par sa fille Stéphanie. « Avec son épouse Elisabeth, il a ensuite fait les Demeures de Borda 1 et 2, et le fils

de ma belle-sœur, Olivier Maviel, tient ces résidences aujourd'hui, poursuit-elle. On est en famille. » Avec au total, aujourd'hui, une capacité de 400 appartements. « J'ai eu la chance que Jean-Charles vienne m'aider. Au moment où un directeur partait à la retraite, je lui ai dit : « Viens ! » »,

« Il faut réhabituer le curiste et en trouver d'autres. Depuis l'an dernier, nous avons beaucoup de primo-curistes et c'est tant mieux car **il nous faut à peu près 25 % de clients nouveaux chaque année** »

rembobine-t-elle. Après avoir été vendeur de tapis chez Dufau à Dax, de café chez Jacquemain, puis travaillé dans les assurances et l'immobilier, le fils rentre dans l'affaire familiale : « J'ai commencé responsable technique, puis j'ai passé mon diplôme universitaire de responsable d'établissement thermal à l'Institut du thermalisme à Dax en 2006. J'ai tout appris de la gestion d'entreprise, des analyses d'eau, des réseaux de contamination, etc. »

FIDÉLISER LES PERSONNELS

Président de l'Association des établissements thermaux de l'agglomération dacquoise, ce membre du Conseil national des établissements thermaux (Cneth) dans les différentes commissions paritaires, travaille notamment sur le rapprochement de l'ancienne branche thermalisme avec la branche de l'hospitalisation privée et des maisons de retraite, ainsi que sur les questions de formation d'agents thermaux.

Côté emploi, « Il y a une pénurie de kinés et d'agents thermaux, surtout les baigneurs. Nous avons aujourd'hui dans tous les établissements du Grand Dax, des kinés étrangers venus d'Espagne, de Belgique ou de Roumanie. Afin d'attirer des gens, nous mettons en place des semaines de cinq jours au lieu de six pour les kinés [qui ne travaillent que le matin, NDLR], et côté boue, des semaines de quatre jours au lieu de cinq avec plus d'heures par jour. »



© Patxi Beltzaiz

Autre problématique, le manque de médecins thermaux, beaucoup partant à la retraite et certains nouveaux arrivés préférant ne pas travailler le week-end, contrairement aux habitudes ancrées, les curistes devant obligatoirement passer en consultation le samedi ou le dimanche à leur arrivée, avant le début de leurs trois semaines de soins le lundi. « Là aussi, cela nous oblige à nous adapter, relève Jean-Charles Pressigout. Nous avons

ouvert cette année d'autres créneaux pour entrer en cure. Il est ainsi possible de démarrer désormais le mercredi matin, même si nous sommes obligés d'instaurer un quota pour pouvoir assurer derrière le roulement des logements. »

Adaptation toujours avec une clientèle qui, de plus en plus, réserve au dernier moment, depuis le Covid. « C'est très compliqué pour gérer les stocks, les

personnels... mais on fait avec », confie le dirigeant. Ici, 17 personnes sont en CDI et, à la haute saison, il y a jusqu'à 92 personnes dont 80 % de salariés en CDD saisonnier. « Avec le Covid, certains personnels thermaux ont été recrutés par des cliniques privées et des maisons de retraite qui ont aussi des besoins. Mais en règle générale, on réussit à fidéliser nos personnels par notre ambiance familiale. » La famille, toujours.

L'EAU CHAUDE THERMALE FACE AUX COÛTS DE L'ÉNERGIE

Côté électricité, les Thermes de Borda ont eu la chance de résigner leur contrat pour trois ans en 2021. Mais pour le gaz, il leur a fallu renégocier fin décembre 2022. Résultat : « On est à 4,5 fois le prix d'avant. On était à 100 000 euros annuels, on va être à 450 000 euros cette année », explique Jean-Charles Pressigout, le directeur général, malgré les tarifs groupés pour l'ensemble des établissements thermaux adhérents négociés par le cluster régional Aqvi O Thermes. La solution trouvée pour les thermes dacquois ? Demander à la ville de Dax de pouvoir utiliser les rejets d'eau thermale naturellement chaude de la régie des eaux pour chauffer les établissements et l'eau sanitaire des douches en récupérant les calories, fait valoir le président de l'association des établissements thermaux du Grand Dax. Une mesure déjà utilisée par le lycée de Borda pour chauffer l'internat et qui devrait être validée en conseil municipal en fin de mois. « Cela demande un investissement entre 30 000 et 40 000 euros pour tout mettre en œuvre, mais le retour sera très vite amorti. On espère entre 30 et 50 % d'économies au final. Une façon de réduire l'augmentation du coût de l'énergie de 4,5 fois le prix à 2 ou 2,5 fois le prix », selon le dirigeant des Thermes de Borda qui a aussi dans ses cartons, un projet de panneaux solaires sur son toit terrasse. « Nous allons d'abord voir si notre système avec l'eau chaude produit bien ses effets et nous dimensionnerons le solaire en fonction. »

OBJECTIF RÉSEAU ÉTEND SA TOILE

Créé en 2017 à Capbreton, Objectif Réseau comptait 32 membres l'année de sa création. Aujourd'hui, ils sont près de 10 fois plus, répartis dans toute la France. Et la croissance se poursuit.

Par Cécile AGUSTI

Rejoindre un réseau d'entrepreneurs n'est pas si aisé qu'il y paraît. Il faut trouver un club où sa profession n'est pas déjà représentée, mais aussi dont les valeurs correspondent à sa personnalité. Daniela Forgione, agent général d'assurances, en a fait l'expérience. Installée depuis 2014 dans le sud des Landes, elle s'épuise physiquement et moralement à démarcher de nouveaux clients et ressent le poids de la solitude. « J'avais besoin d'échanger avec d'autres indépendants, de partager mes difficultés et mes réussites, et de nouer des relations qui dépassent le simple rapport commercial. » Elle se rapproche donc de différents réseaux d'affaires. « Mais je ne me reconnaissais dans aucun d'eux. Il manquait souvent la dimension de partage, de bienveillance et d'ouverture d'esprit que je recherchais. » Lassée de ne pas trouver le club qui lui ressemble, elle décide de le créer en 2017 à Capbreton. « J'ai réuni deux copines entrepreneures en leur expliquant ce que je voulais faire. Et je leur ai donné pour mission de revenir le mois suivant avec une personne chacune. » Objectif Réseau est lancé.

RECOMMANDATION ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Fonctionnant sur la base de la recommandation, de la cooptation, du partage et de l'échange d'informations, l'association grandit vite. À la fin de sa première année



d'existence, elle compte 32 membres et des entrepreneurs d'autres territoires souhaitent la rejoindre.

De nouveaux clubs locaux voient le jour. Après Dax et Bayonne, la dynamique s'accélère, grâce à la communication sur internet et les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2022, l'association comptait ainsi 294 adhérents dans 13 antennes jusqu'en Île-de-France et dans le Sud-Est.

Outre les valeurs de bienveillance, d'altruisme et de partage inscrites dans la charte d'engagement à laquelle se soumettent les adhérents, Objectif Réseau se différencie par la modicité de son ticket d'entrée : la cotisation annuelle est fixée à 80 euros.

La formule séduit de plus en plus d'entrepreneurs. Depuis début 2023, six nouveaux clubs ont été créés. Et l'association ne compte pas s'arrêter là. Elle vise 30 clubs locaux et 600 membres actifs d'ici la fin de l'année.



© Elodie Frigot



Afterworks et rencontres interclubs réguliers permettent aux membres d'échanger dans un autre contexte

OBJECTIF RÉSEAU PRATIQUE

Comment ça marche ? Chaque club local se réunit au moins une fois par mois en matinée, généralement entre 8 h et 9 h 30. Des afterworks et des rencontres interclubs sont également organisés régulièrement pour permettre aux membres d'échanger dans un autre contexte.

Le nombre d'adhérents : pour favoriser son développement, l'association permet la création de clubs locaux par secteurs géographiques distincts avec un seul représentant par profession. Un membre ne peut pas faire partie de plusieurs clubs locaux, à moins d'en être l'animateur. Au 31 décembre 2022, Objectif Réseau comptait 13 clubs locaux et 294 adhérents.

Combien ça coûte ? L'une des forces d'Objectif Réseau, le coût modique de son adhésion : 80 euros par an. En 2024, il passera à 120 euros pour accompagner le développement de l'association.

Contact : 06 10 97 60 86 - objectifreseau@orange.fr - <https://objectif-reseau.org/>



CIRCUIT COURT COOPÉRATIVE DU BORN : DÉMARRAGE EN SEPTEMBRE

En projet depuis 2021, la conserverie de la Coopérative du Born va entrer en phase opérationnelle à partir de septembre prochain. Née de la volonté d'approvisionner la restauration scolaire en légumes locaux et de saison, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) réunit des agriculteurs et des collectivités autour de l'exploitation d'un atelier de transformation de produits de première, deuxième, quatrième et cinquième gammes (légumes bruts, en conserves, frais préparés et cuits préparés). Depuis septembre 2021, la mise à disposition d'un laboratoire par la boucherie-charcuterie Maison Patou (Saint-Julien-en-Born) a permis de tester la viabilité du concept auprès de quatre sites pilotes : la cuisine centrale de Mimizan, l'école de Mézos, la Direction générale de l'armement (DGA) de Biscarrosse et le collège de Tartas. L'activité grandeurs nature devrait donc démarrer à la prochaine rentrée scolaire. La SCIC a déjà reçu de nombreux engagements de la part de communes et de la communauté de communes du Pays Landes Nature Côte d'Argent. Elle prévoit de livrer 100 tonnes de légumes bruts transformés dès sa première année d'activité. La construction d'une conserverie, un temps envisagée, a été abandonnée au profit de la location d'un laboratoire, soit à Castets, soit à Saint-Julien-en-Born. Six emplois devraient être créés pour faire tourner l'outil.



CARNET

Aurélie BERNÈDE vient d'être élue présidente de l'office de tourisme intercommunal (OTI) Landes Atlantique Sud. À la tête des campings Azu'Rivage et Le Martin-Pêcheur à Azur, Les Écureuils à Mimizan, avec une équipe de cinq personnes à l'année et 18 en saison, elle est également conseillère municipale à Soustons, en charge du développement économique et du tourisme. Elle remplace Véronique BREVET, qui assurait la présidence depuis la création de l'OTI en 2017 et reste administratrice de la structure.

FORMATION ESDL : LE MASTÈRE 1 DESIGN MANAGER S'OUVRE À L'ALTERNANCE

Michel Ducassé, directeur de la chambre de commerce et d'industrie des Landes et de Campus Landes, et Christian Guellerin, directeur de l'École de design Nantes Atlantique, viennent de reconduire la convention de partenariat entre leurs deux établissements. Parmi les nouvelles perspectives : permettre, dès la première année du mastère design manager, proposé par l'École supérieure de design des Landes (ESDL), l'accès à l'alternance pour une formation financée par l'entreprise et rémunérée pour l'étudiant. Ce cursus qui aboutit à un double diplôme, celui de l'ESDL et celui de l'école nantaise (certifié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), a notamment ouvert la voie depuis deux ans à l'accès au second semestre du master 1 aux studios internationaux de l'École de design Nantes Atlantique qui se situent à Shanghai (Chine), Pune (Inde) ou Sao Paulo (Brésil) et à la possibilité de réaliser le master 2 en alternance.



RENDEZ-VOUS DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES ET OBLIGATIONS LÉGALES

Et si l'obligation réglementaire de dématérialisation des factures à partir de juillet 2024 et la digitalisation des documents en général permettaient de booster l'activité de son entreprise et d'optimiser son temps ? Pour s'y préparer et prévoir le budget adéquat, le technopôle dacquois Pulseo propose, le 5 avril prochain, aux dirigeants une rencontre avec Patrick Thévenon (Landes Bureautique), Florent Rocca, éditeur de logiciels de dématérialisation et Peggy Munich, expert-comptable (Adage Conseil).

Mercredi 5 avril à 8 h
Pulseo – 1 avenue de la Gare – Dax

CHALOSSE TURSAN 2^E CARREFOUR DE L'EMPLOI

Pour faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emploi et employeurs du territoire, la communauté de communes Chalosse Tursan propose son deuxième Carrefour de l'emploi, le 28 mars à Hagetmau. Plus de 40 entreprises y proposeront une centaine d'offres dans l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, le BTP, le commerce, les transports, la restauration ou les services à la personne. L'événement, organisé en lien avec Pôle emploi doit également permettre à chacun des partenaires d'échanger sur les besoins en adaptation au poste.

Mardi 28 mars – de 9 h à 12 h 30
Salle Alain-Dutoya – La Rotonde – Hagetmau

FRANCIS
COLNOT

RÉUSSIR UN TEAM BUILDING

Pour renforcer la cohésion d'équipe, le team building se construit sur mesure en fonction du contexte et des objectifs fixés par l'entreprise. Les points-clés qui garantiront son efficacité.

Par Francis Colnot, coach de dirigeants,
superviseur ESQA (European Supervision Quality Award), formateur

En préambule au sujet qui nous intéresse ici, il nous faut acter qu'au tournant du XX^e et du XXI^e siècle, le monde de l'entreprise en France s'est définitivement converti au franglais. Les puristes et défenseurs du français ont eu beau crier au snobisme et à la paresse intellectuelle, d'autres arguer d'une logique évolution de notre langue à l'ère de la mondialisation, les anglicismes sont finalement devenus très corporate (entreprise). Accrochez-vous : « Entre workshop et call, quelques mails à forwarder et le kick off ASAP, le CEO est overbooké » (Entre atelier de travail et appels téléphoniques, quelques courriels à faire suivre et la réunion de lancement de projet dès que possible, le PDG est débordé). C'est dire ! Dans la foulée, sont apparues des dénominations du même cru aux catalogues des ressources humaines, concernant les dispositifs de formation et d'accompagnement des salariés. Les soft skills (compétences liées aux qualités personnelles/savoir-être) firent une entrée fracassante dans ces programmes destinés aux hommes et femmes d'entreprise. Non contents d'avoir acquis durant leurs études nombre de hard skills (compétences techniques/savoir-faire) leur permettant de postuler à tel ou tel métier, il leur fallait désormais intégrer dans leur

fonction de réelles capacités issues de l'intelligence relationnelle, émotionnelle et de la communication interpersonnelle.

Pourquoi cette longue introduction sur la novlangue d'entreprise pour en arriver au team building, me demanderez-vous ? Parce qu'il s'agit bel et bien de la dénomination anglosaxonne d'une action de développement visant à la construction d'une équipe et à son bon fonctionnement. Il est vrai que le concept de team building est né aux États-Unis dans les années 1970, puis y a été développé au début des années 1980 au sein des entreprises et des institutions. Cela dit, précisons que le bon développement d'une équipe de nos jours n'est pas seulement affaire d'harmonie individuelle et collective, il est aussi une nécessité économique. Travailler en équipe n'est pas une donnée évidente, cela exige une attention et un effort soutenus. Cela demande à celui ou celle qui dirige ce collectif, non seulement des compétences techniques liées au métier qu'il exerce en tant que manager (les fameux hard skills), mais aussi et surtout des aptitudes plus spécifiquement humaines, relationnelles, communicationnelles (soft skills) que les cursus scolaires n'enseignent pas. Cela contribuera peut-être à développer chez lui un possible leadership.

○○○

RESSERRER LES LIENS ET MIEUX SE CONNAÎTRE

C'est au cours d'un team building que les collaborateurs et leur chef, au sein d'une équipe constituée, vont apprendre à resserrer les liens et à mieux se connaître. Cet objectif a priori basique est d'autant plus nécessaire que dans la grande majorité des cas, les individus constituant l'équipe, même depuis longtemps, n'ont jamais pris (eu) le temps d'approfondir les relations humaines pourtant fondamentales. En effet, elles contribuent totalement au climat du collectif. Et cela est vrai pour n'importe quel groupe d'individus, quel que soit le contexte dans lequel ils collaborent. Reconnaissons-le : dans le cadre du travail, ces hommes et femmes sont aussi et d'abord des personnes avant d'être des techniciens ou des experts. Bizarrement, il apparaît que dans la majorité des cas, ceux-ci n'interagissent, ne communiquent donc que sur le registre de leurs compétences professionnelles. Le plus souvent, ils ne se connaissent pas en tant qu'individus, ils ont peu (ou pas) d'occasions de se rencontrer tous ensemble à l'extérieur de leur cadre de travail. Or les relations humaines, au-delà de la hiérarchie et des processus de l'entreprise, ont un impact direct sur la vie quotidienne des organisations en termes de coopération et de productivité.

L'une des premières urgences d'apprentissage - sinon la première - à offrir aux collaborateurs d'une entreprise est sans aucun doute celle de la communication interpersonnelle, c'est-à-dire la capacité à communiquer avec les autres. Soyons réalistes : nul n'a envie de travailler dans un environnement conflictuel, générant en permanence du stress, des tensions, de la démotivation. Apprendre à se connaître, à reconnaître l'autre, à le respecter, comprendre et gérer les mécanismes du stress pour soi et ses interlocuteurs, voilà par exemple les demandes récurrentes, évidentes à l'origine du lancement d'un team building. Celui-ci, comprenons-le bien, ne proposera en rien des solutions toutes faites, des modes d'emploi imparables, des méthodes infailissables qui résoudreient tous les problèmes. Un team building fait appel au contraire à des pratiques éprouvées. « Les apports sont nombreux qui viennent de la psychologie sociale, française, anglaise ou américaine, ou du développement des organisations, ensemble de pratiques destinées à maîtriser l'évolution d'un groupe social »*.

DÉFINIR CLAIREMENT LES ATTENTES

Outre la question du développement de la communication interpersonnelle au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un team building procède de différents types de demandes : les modèles de fonctionnement de l'équipe, la création récente ou l'évolution

Le team building est le plus souvent conçu sous forme de séminaire d'un à trois jours à l'extérieur de l'entreprise

du groupe, les valeurs, la communication (stress, conflits, styles de management, flexibilité, capacité d'adaptation à l'autre, intelligence émotionnelle et relationnelle), l'écoute, le leadership, la fixation des objectifs, la résolution de problèmes, la conduite du changement, les stratégies d'action à mettre en place, la conduite de réunion, etc.

Toute équipe, tout groupe est susceptible de participer à un team building, dès lors que l'objectif a été clairement défini et une démarche préalablement élaborée.

DES THÉMATIQUES POUR RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Le plus souvent conçu sous forme de séminaire d'un à trois jours à l'extérieur de l'entreprise, un team building peut tout aussi bien concerner une équipe de direction, un comité exécutif, un groupe de commerciaux par exemple ou toute autre entité constituée, parfois même des groupes comprenant différents niveaux hiérarchiques. Les séminaires présentent différents types de team building. Les thèmes ne manquent pas : la rencontre ou compétition sportive amicale, la chasse au trésor, le rallye d'entreprise, l'escape game, l'accrobranche, les initiations œnologiques, la dégustation gastronomique, la sensibilisation écologique...

Pour aussi bizarres, voire inappropriées que paraissent a priori ces activités lors d'un team building, n'oublions pas qu'elles sont conçues nécessairement en fonction de la demande et des objectifs du client, c'est-à-dire l'entreprise. Elles permettent, non seulement de favoriser les liens entre les collaborateurs, mais aussi de créer des ponts entre les activités en question et les thèmes abordés au cours du séminaire. Elles contribuent grandement au renforcement de l'esprit d'équipe, donc à sa cohésion. N'oublions pas que les objectifs d'un team building sont divers : faciliter l'information entre les membres, diminuer le temps perdu en conflits internes, favoriser les compétences de chacun, permettre à tous de s'exprimer sur des problématiques rencontrées ensemble ou par quelques-uns, créer un climat favorisant la motivation, redonner de l'élan à l'équipe. Le séminaire alterne les ateliers de travail en groupes et sous-groupes avec des moments de détente et des échanges informels au cours des repas partagés ensemble.

* « La Cohésion des équipes », Pierre Cauvin, ESF éditeur

UN PROCESSUS TRANSPARENT

En amont du team building, la demande du client est déterminante. Celle-ci expose en effet la raison même de l'intervention à venir, le contexte dans lequel elle se situe, l'histoire de l'équipe, le (les) problème(s) ou sujet(s) de réflexion rencontré(s), les objectifs du séminaire. C'est de l'analyse de cette demande avec le client lui-même (le manager de l'équipe) et éventuellement d'autres personnes (direction des ressources humaines, autres directions) que dépend l'intervention de team building. Pour le consultant en charge de l'action qui initie cette analyse, il s'agit d'assurer une complète transparence du processus (méthode) envers ses interlocuteurs et une stricte confidentialité des entretiens. Ceux-ci donnent lieu à une restitution auprès du client et des personnes rencontrées afin de transmettre à tous des informations en lien avec la demande exprimée et l'objectif attendu. Le consultant, en toute neutralité, pose un diagnostic argumenté de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'équipe après analyse de la demande, prise en compte des entretiens, mise en perspective des différents points de vue et positionnements recueillis face à la difficulté rencontrée par les membres de l'équipe, y compris le manager évidemment.

À la suite des entretiens et leur restitution, Il s'agit alors pour le client et le consultant de se mettre d'accord sur le constat de la situation présente insatisfaisante (là où a émergé la demande), la définition de la situation désirée satisfaisante (là où l'équipe veut aller/ce qu'elle souhaite changer) et l'objectif, c'est-à-dire l'écart à combler entre la situation présente et la situation désirée, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir (choix, ressources, outils, apprentissages...). C'est le consultant, professionnel de l'accompagnement, qui élabore le programme et le déroulement du team building, les temps forts, les ateliers en sous-groupes et en grand groupe, les contenus et outils pédagogiques, les pauses, les moments de détente, toutes les étapes de l'intervention en termes de processus. Le dispositif ainsi conçu est remis au client sous forme de proposition d'intervention (contrat) rappelant la demande contextualisée, le problème tel qu'il a été exposé, les objectifs de l'action, les outils et contenus pédagogiques, les étapes de l'intervention, la durée, le montant de l'action et les modalités de paiement. On l'a bien compris, bien avant le premier jour du team building, le consultant, le client et les participants potentiels se seront rencontrés à plusieurs reprises.

ET APRÈS LE TEAM BUILDING ?

Il n'est pas rare qu'à l'issue de l'intervention, le consultant ait prévu de proposer à l'équipe une conclusion sous forme de plan d'action validé par tous. Cette ultime séquence peut donner lieu à un dernier exercice en commun, qui définit collectivement de nouveaux

objectifs d'évolution, précise les moyens, les ressources, la durée nécessaires pour les atteindre, le rôle et la responsabilité de chacun. Il peut être convenu avec le consultant d'une prochaine rencontre, six mois à un an plus tard par exemple, pour vérifier ensemble le chemin parcouru, les difficultés rencontrées éventuellement, les réussites enregistrées... et le progrès accompli en termes de relations humaines. Autant dire « the pompon »** !



** « le pompon »

BONUS-MALUS DES COTISATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE

Les paramètres d'application du bonus-malus des cotisations d'assurance chômage pour la période de septembre 2023 à août 2024 viennent d'être définis.

Le dispositif de bonus-malus permet de moduler le taux de la cotisation patronale d'assurance chômage en fonction du taux de séparation constaté dans l'entreprise (rapport entre le nombre de fins de contrats de travail imputables à l'entreprise et son effectif).

Le taux peut ainsi varier entre 3 % et 5,05 %, contre 4,05 % normalement.

Ce dispositif concerne les entreprises d'au moins 11 salariés des secteurs d'activité recourant le plus aux contrats courts et dans lesquels le taux de séparation est supérieur à 150 %.

La première période de modulation des cotisations d'assurance chômage court de septembre 2022 à août 2023.

Un décret vient de définir les paramètres du bonus-malus pour la seconde période, de septembre 2023 à août 2024 (appréciation de l'effectif et du nombre de fins de contrats).

Les secteurs concernés sont identiques à ceux de la première période, le taux de séparation supérieur à 150 % étant défini de janvier 2017 à décembre 2019 :

- fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ;
- production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ;
- autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- hébergement et restauration ;
- transports et entreposage ;
- fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques ;
- travail du bois, industries du papier et imprimerie.

Toutefois, les activités particulièrement affectées par la crise sanitaire (secteur S1) et qui ont été dispensées de bonus-malus pour la première période, sont concernées par la seconde période.

Pour la deuxième période, l'effectif minimum de 11 salariés s'apprécie en fonction du nombre moyen de salariés au cours de chacun des mois de juillet 2022 à juin 2023 et, pour atténuer les effets d'un franchissement du seuil, de l'effectif annuel moyen en 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le bonus-malus tiendra compte du nombre de fins de contrats imputables à l'entreprise par rapport à l'effectif, sur la période de juillet 2022 à juin 2023.

Référence
Décret 2023-33 du 26 janvier 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO- MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 CM ³	DE 2 001 À 5 000 CM ³	AU-DELÀ DE 5 000 CM ³
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 CM ³	DE 3 001 À 6 000 CM ³	AU-DELÀ DE 6 000 CM ³
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JANVIER 2022	JANVIER 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	108,12	114,60	+ 6 %
INDICE HORS TABAC	107,30	113,86	+ 6,1 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	13,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,27 €	1 709,28 €		

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



PRÉFECTURE DES LANDES

COMMUNIQUÉ

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n°2023-059 en date du 20 mars 2023, les travaux de renouvellement de la liaison aérosouterraine à 63 000 volts Mont-de-Marsan NAOUTOT 1 sur les communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont sont déclarés d'utilité publique.

Mont-de-Marsan, le 20 mars 2023

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON
L23AL01454



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE GABARRET

Par délibération du 14 Mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac a décidé d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Gabarret. Cette délibération est consultable au siège de la Communauté de communes et en mairie de Gabarret.

Le dossier est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, en mairie de Gabarret et à la Préfecture des Landes.

L23AL01390



PRÉFECTURE DES LANDES

COMMUNIQUÉ

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n°2023-060 en date du 20 mars 2023, les travaux de réalisation de la mise en souterrain de la ligne à 63 000 volts Mont-de-Marsan NAOUTOT 2 sur les communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont sont déclarés d'utilité publique.

Mont-de-Marsan, le 20 mars 2023

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON
L23AL01455



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC

DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CACHEN

Par délibération du 14 Mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la modification n°1 du PLU de Cachén. Cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU située au niveau du bourg de la commune.

Concertation est prévue du lundi 27 Mars au vendredi 28 Avril 2023.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCLA (à Roquefort) et dans la mairie de Cachén.

L23AL01231



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE LESPERON
54 Place Saint-Pierre 40260 Lesperon

Mode de passation du marché : Marché de travaux par procédure adaptée (Articles L 2123-1 et R 2123 -1 du Code de la commande publique)

Objet du marché : construction d'un commerce

Numéro et désignation des lots : Les prestations sont réparties en 15 lots

Lot n° 01 : Maçonnerie - Terrassement - Assainissement

Lot n° 02 : Ravalement

Lot n° 03 : Charpente

Lot n° 04 : Zinguerie

Lot n° 05 : Etanchéité

Lot n° 06 : Menuiserie extérieure

Lot n° 07 : Menuiserie intérieure

Lot n° 08 : Carrelage

Lot n° 09 : Plomberie - Sanitaire

Lot n° 10 : Eau chaude - Sanitaire

Lot n° 11 : Plâtrerie - Isolation

Lot n° 12 : Electricité

Lot n° 13 : Froid - Chauffage - Climatisation

Lot n° 14 : Peinture

Lot n° 15 : Photovoltaïque (Option)

Critères d'attribution : Les offres seront analysées conformément aux règles en la matière, par une les critères de choix se fonderont sur :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Prix : 40/100 - Valeur technique : 60/100

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

Situation juridique :

- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

- Redressement judiciaire : Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

- Engagement : Le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

- Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : Pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).

- Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

- Formulaire DC4 ou équivalent : Déclaration de sous-traitance, le cas échéant.

Capacité :

- Déclaration de bilan : Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- Déclaration d'effectifs : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Liste des moyens techniques : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Description technique des moyens et mesures employées : Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- Attestation d'expériences professionnelles ou références équivalentes : Attestations de travaux récentes, remplies et correspondant à des travaux à minima équivalents (importance, technicité). Liste de références récentes et correspondant à des travaux à minima équivalents (importance, technicité), précisant des Maîtres d'Ouvrages et des Maîtres d'Œuvres

- Attestations d'assurances : Attestations d'assurances couvrant les travaux à réaliser, et notamment Responsabilité Civile et Responsabilité Décennale.

Date limite de réception des offres : 12/05/2023 à 12 h.

Dossiers à retirer : Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site www.marchespublics.landespublic.org

Adresse à laquelle les offres doivent être renvoyées : Commune de Lesperon 54 Place Saint-Pierre 40260 Lesperon.

Sur l'enveloppe sera mentionné « ne pas ouvrir - appel d'offres pour la construction d'un lieu associatif ».

Personnes habilitées à donner les renseignements :

D'ordre technique : Agence 3aM - SELARL Thomas GUILLENTGUY 148 Rue Centrale 40290 Habas.

D'ordre administratif : Commune de Lesperon Tél : 05 58 89 60 08

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau

Date d'envoi de la publication : 21-03-2023

L23AL01475

CONSTITUTIONS

EVOLUTIO
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1659 route de Bordeaux,
40410 PISSOS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 février 2023 à PISSOS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : EVOLUTIO
Siège social : 1659 route de Bordeaux,
40410 PISSOS

Objet social : La prise de participation dans le capital social de toutes sociétés par la souscription, l'acquisition ou la vente de titres négociables ou non négociables. La gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Sébastien LEROUX, demeurant 1659 route de Bordeaux 40410 PISSOS

Clauses relatives aux cessions de parts agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN.

L23AL01084

DUBSOL
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3505 bis route d'Arzacq,
40320 SAMADET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAMADET du 05 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DUBSOL
Siège : 3505 bis route d'Arzacq, 40320 SAMADET

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros
Objet : - La production et la commercialisation d'énergie de toute nature et plus particulièrement d'électricité.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérant de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Anne DUBROCA demeurant 3505 bis route d'Arzacq, 40320 SAMADET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN.

L23AL01217



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Chez Madame**
Forme : SARL
Siège social : 179 chemin du Cam Neou 40460 Sanguinet.

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, sur place et à emporter, atelier de cuisine, bar, la vente de tous articles et accessoires de plage.

Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros
Gérants : Madame Elodie, Evelyne, Nelly VANDENBERGHE et Monsieur Jacques, René VANDENBERGHE, demeurant ensemble 179 chemin du Cam Neou 40460 Sanguinet.

Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan.
Pour avis,

L23AL01300

SCEA GRUIA
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 1.000 €
Siège Social : Résidence De Pontix, 1 Rue Ernest Leroy 40500 SAINT SEVER
RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 21.03.2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GRUIA
FORME : Société civile d'exploitation agricole

CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : Résidence De Pontix, 1 Rue Ernest Leroy 40500 SAINT SEVER
OBJET : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

DUREE : 50 années
GERANCE : Monsieur GRUIA Stefan demeurant Résidence De Pontix, 1 Rue Ernest Leroy 40500 SAINT SEVER.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément donné à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN.
Pour Avis.

L23AL01357



MATAPALO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 210.000 euros
Siège social : 133 rue Saint Martin
40600 Biscarrosse
808 022 263 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de promotion immobilière, lotissement et aménagement foncier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23AL01403

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SUD FOREST
SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 951 chemin de Passadet
40310 Gabarret
422 754 515 RCS Mont-de-Marsan

Les associés en date du 22 novembre 2022 ont décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité de transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport public routier de marchandises,

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Objet social

Ancienne mention : l'abattage et le façonnage mécanique, l'abattage le débordage l'ébranchage le débroussaillage l'élagage ainsi que le transport du bois de l'entreprise.

L'achat et la vente de bois.

Nouvelle mention : l'abattage et le façonnage mécanique, l'abattage le débordage l'ébranchage le débroussaillage l'élagage ainsi que le transport du bois de l'entreprise.

L'achat et la vente de bois, le transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport public routier de marchandises.

Pour avis

L23AL01423



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

AQUITAINE
SCCV au capital de 1.000,00 euros
29 Avenue Jean Lartigau
40130 Capbreton
RCS Dax : 851 523 399

Suivant acte de cession de parts sociales reçu par Me Philippe DUCASSE, Notaire à Soustons, en date du 15 Février 2023, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan, le 20/02/2023, dossier 2023 11781, référence 2023 N 00262 il a été pris acte :

- De la démission de M. Dominique BONIFACI de sa qualité de gérant de la SCCV AQUITAINE

- De la nomination de M. Quentin PIOT, demeurant Capbreton (40130) 13 rue des Roses, en qualité de gérant de la SCCV AQUITAINE à compter de ce jour,

- Du transfert de siège de la société à Capbreton (40130) 13 Rue des Roses.

Mention sera faite RCS de Dax.

Pour insertion, Me DUCASSE

L23AL01434



SELARL MATTEI & ASSOCIES
Notaires associés
3, rue Louis Barthou
64000 Pau

SARL L'INSTANT UNIQUE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Centre Commercial Inter-marché 64800 Coaraze
RCS Pau 530.933.134

Personne habilitée à engager la société : Mme Valérie BENCHETRIT, gérante, demeurant à Seignosse (40150), 119 avenue des Tuys.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 17/03/2023, le siège social a été transféré à Seignosse (40150), 119 avenue des Tuys, à compter de ce même jour.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Pau sous le n° 530.933.134 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dax.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L23AL01436

TANDEM
SARL au capital de 500 €
Siège social : 3000 route de Mont-de-Marsan 40270 Saint-Maurice-sur-Adour
921 866 372 RCS Mont-de-Marsan

Par AGE du 01/03/2023, les associés ont modifié la dénomination sociale, à compter de ce même jour, pour adopter celle de **TANDEM 64-40**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

L23AL01447

SOCIÉTÉ CIVILE GIALO

CAPITAL SOCIAL 1.000 €
RCS Mont de Marsan 484 049 648
77 Route de Saint Sever
40270 LARRIVIERE-SAINT-SAVIN

Par procès-verbal du 16 mars 2023 enregistré à Mont de Marsan le 20 mars 2023, 40004 P01 2023, la collectivité des associés a réduit le capital de la société par annulation de 65 parts pour le porter à 350 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

La gérance.

L23AL01450

S.C.I DE LABOURDETTE
Société Civile Immobilière
Au capital de 153.363 Euros
Siège : Route de Subehargues
40800 Aire-sur-l'Adour
340 223 312 R.C.S de Mont-de-Marsan

Par décision de l'A.G.E du 24 mars 2023, il a été décidé de transférer le Siège Social au 10 Rue du Mont Thabor 75001 Paris.

Gérant : M. TOURRET Christian, 10 Rue du 10 Rue du Mont Thabor 75001 Paris.

Radiation au R.C.S de Mont-de-Marsan et ré-immatriculation au R.C.S de Paris.

L23AL01456



EUURL ADOUR CUISINES

EUURL au capital de 4 000 €
Siège social : ZA ESCALES
40500 SAINT SEVER
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°479 338 089

En date du 15/03/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 315 route des Pyrénées, 40700 HORSARRIEU à compter du 01/04/2023.

Pour avis
L'associé unique

L23AL01477



Cabinet Olivier SIRIEZ
Avocat à la Cour
60 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX

HGS CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 750.100 euros
Siège social : 207, rue de la Croix du Sud
40600 BISCARROSSE
RCS MONT DE MARSAN 882.258.528

TRANSFORMATION SAS EN SARL

Aux termes des décisions de l'associé unique du 21.03.2023, il a été décidé de transformer la SAS en Société à Responsabilité Limitée et il a été adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 750.100 €, divisé en 750.100 parts sociales d'UN (1) euro chacune.

L'associé unique a constaté l'expiration anticipée du mandat du Président, M. Sébastien GIRARD demeurant à PERIGUEUX (24000) 82, boulevard Stalingrad

L'associé unique a été nommé pour une durée illimitée, à compter du 21.03.2023.

- Monsieur Sébastien GIRARD demeurant à PERIGUEUX (24000) 82, boulevard Stalingrad à la fonction de Gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en son nom.

Formalités au RCS de MONT DE MARSAN

POUR AVIS

Le gérant

L23AL01480

FERMIERS DU SUD OUEST
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 29.000.000 euros
Siège social : lieudit «Zone Industrielle»
40500 Saint-Sever
RCS Mont-de-Marsan 521 743 476

MODIFICATION

L'associée unique de la société FERMIERS DU SUD OUEST, en date du 16 mars 2023, a décidé la nomination de Monsieur Vincent ROBIN, né le 2 juin 1965 à Nantes, demeurant 6 rue Maurice 85100 Les Sables d'Olonne, Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Paul LE BARS démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL01500

DISSOLUTIONS



SCI BERMUDEZ AB
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 220 Zone artisanale
40160 GASTES
521 331 041 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision unanime des associés du 28/02/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, Madame Marina, Josette, Danielle BERMUDEZ, demeurant à 220 Zone artisanale 40160 GASTES, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à 220 Zone artisanale 40160 GASTES siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis

L23AL01363

HORIZON MAGENTA
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 28 domaine du Houtic
40510 Seignosse
RCS Dax 902 126 408

L'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CHARBONNIER Christian, demeurant 28 domaine du Houtic 40510 Seignosse et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Dax.

Christian CHARBONNIER

L23AL01387

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

LES ANNONCES LANDAISES

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Me Nicolas CEVRERO
Notaire Associé
31 avenue du Marensin
40550 Léon

Suivant acte contrat de Location Gérance reçu par Maître Nicolas CEVRERO, notaire à Léon (40550) 31 avenue du Marensin le 3 mars 2023, enregistré le 17/03/2023 dossier 2023 00016246 référence 400P01 2023 N 00387 :

Bailleur

La société dénommée **LE CHALLENGE SARLU**, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à Léon (40550), 434, rue Fernand Duboscq, identifiée au SIREN sous le numéro 882 120 140 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A loué à :

Locataire-gérant

La société dénommée **ETOILE**, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à Léon (40550), 925, avenue du Marensin, identifiée au SIREN sous le numéro 949 608 590 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Un fonds de commerce de bar-restaurant sis à Léon (40550) 434, rue Fernand Duboscq connu sous l'enseigne «LE PIGNON» et comprenant les éléments suivants :

- La clientèle, l'enseigne, le nom commercial et l'achalandage y attachés ;

- Le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat, selon les modalités ci-après définies ;

- Le matériel, le mobilier commercial et l'outillage servant à l'exploitation, dont un inventaire descriptif et estimatif établi entre les parties et certifié par elle est annexé à l'acte;

- Le bénéfice de la licence IV ;

- Le droit à la ligne téléphonique : 05 58 48 75 25.

La location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023, moyennant une redevance annuelle de quarante-cinq mille euros (45.000,00 €) hors taxe, soit cinquante-quatre mille euros (54.000,00 €) toutes taxes comprises.

Pour unique insertion

L23AL01449



17 Place du Mirailh
40100 DAX
contact@juditec.fr

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dax du 17 mars 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont de Marsan le 21 mars 2023 Dossier 2023 00016848 référence 4004P01 2023 A 00547

La Société **COMPAGNIE DES FOURMIS SARLU** au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est dont le siège social est 2380 avenue de l'Océan 40660 Moliets-et-Maâ, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 390711299 a confié à la société **FLM023**, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est 2380 avenue de l'Océan 40660 Moliets-et-Maâ, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 949 181 150, l'exploitation à titre de location gérance d'une branche d'activité de son fonds de commerce à savoir l'activité de supérette sis 2380 avenue de l'Océan 40660 Moliets-et-Maâ.

Pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} mars 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction au maximum trois fois.

Pour avis

L23AL01503

FONDS DE COMMERCE



LES NOTAIRES DE LA
CÔTE D'ARGENT
23 ter rue de l'Abbaye
40200 Mimizan

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/03/2023 par Me CORSAN Clémentine, notaire à MIMIZAN (40200) - 23 ter rue de l'abbaye, enregistré au SIE MONT DE MARSAN, le 14/03/2023, dossier : 2023 00015642, bordereau : 4004P01 2023 N 00374, WHEELING-SHOP, SARL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 76 Avenue Henri GUILLAUMET, 40160 PARENTIS EN BORN, immatriculé au RCS de MONT-DE-MARSAN sous le n°822 829 115, a cédé à LE SHOP BIKE'S GARAGE, SARL au capital de 4 000 euros, ayant son siège social 76 Avenue Henri GUILLAUMET, 40160 PARENTIS EN BORN, immatriculé au RCS de MONT-DE-MARSAN, un fonds de commerce : Location et vente de vélos rollers skates trottinettes et plus généralement location et vente de tous articles de sport et de détente et accessoires relatifs à ces produits réparation et entretien de ces articles, exploité sis 76 Avenue Henri GUILLAUMET, 40160 PARENTIS EN BORN, moyennant le prix de 100 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 08/03/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me CORSAN Clémentine, notaire à MIMIZAN (40200) - 23 ter rue de l'abbaye, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
Le notaire

L23AL01321



AVIS DE PUBLICITE

EBTP LANDAIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 500 euros
Siège social : 273, route de la Chine
40280 BENQUET
Société en cours de constitution
RCS MONT DE MARSAN

Par acte sous seing privé du 17 mars 2023, Monsieur Thibault DUPUY, demeurant : 273, route de la Chine -40280 BENQUET a fait apport à la société EBTP LANDAIS, SARL au capital de 4500 euros, dont le siège est : 273, route de la Chine -40280 BENQUET, en cours d'immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN, d'un fonds de commerce de élagage au lamier, exploité 273, route de la Chine-40280 BENQUET.

Ledit fond est évalué à 46 593 € et l'apport net réalisé ressort à 2 200 €.

Ledit apport est rémunéré par l'attribution à son propriétaire de 220 parts sociales de la sarl EBTP LANDAIS.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 1^{er} avril 2023 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Pour insertion,

L23AL01411



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 17 mars 2023, Dossier 2023 00016355, référence 4004P01 2023 A 00527,

La société **MISTINGUETTE**, SASU au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 19 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 828 391 573, a vendu à la société **ATELIER MISTINGUETTE**, SASU au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 19 place Saint Roch 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 949 066 963,

Un fonds de commerce de négoce de bijoux fantaisies, accessoires de mode et tout article de mode et de décoration, exploité à Mont-de-Marsan (40), 19 place Saint Roch,

Moyennant le prix de 30 000 euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion

L23AL01427

REGIMES MATRIMONIAUX



Me Nicolas CEVRERO
Notaire Associé
31 avenue du Marensin
40550 Léon

Au terme d'un acte reçu par Maître Nicolas CEVRERO Notaire au 31 avenue du Marensin 40550 Léon, le 16 mars 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant changement de Régime Matrimonial

A la requête de :

Monsieur Jean Denis **LACOSTE**, chef d'entreprise, et Madame Françoise **DUBES**, infirmière, demeurant ensemble à Lit-et-Mixe (40170), 1574, route des Lacs,

Nés savoir :

- Monsieur LACOSTE à Lit-et-Mixe (40170), le 26 février 1964,

- Madame DUBES à Dax (40100), le 27 octobre 1962.

Mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Alain PETGES Notaire à Castets (40260), le 31 mars 1988, préalablement à leur union célébrée à la mairie de Lit-et-Mixe (40170), le 21 mai 1988.

Tous deux de nationalité française.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CEVRERO, notaire au 31 avenue du Marensin 40550 Léon.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire compétent.

L23AL01440



Maître Yves DUMONT
Notaire Associé à Pissos

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Yves DUMONT, notaire à Pissos, le 10 janvier 2023, et conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil, Monsieur Lionel, Joseph **MÉNARD**, chef de cuisine, et Madame Carole, Sophie, Evelyne **SAGET**, pâtissière, son épouse, demeurant ensemble à Labouheyre (40210) 152 rue Lucette Moreau, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la Communauté Universelle de biens tel que prévu à l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au survivant.

Les oppositions peuvent être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Yves DUMONT, notaire susnommé.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion,

Me Yves DUMONT, Notaire

L23AL01484

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,
LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

AUTRES ANNONCES



Mes Jean-Michel CROUX
et Estelle RUIZ
Notaires
3 Bd de l'Espérance
40500 Saint-Sever

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

A Horsarrieu (Landes) 40700 Lieu-dit Lahoun.

Une parcelle de terrain boisée, figurant ainsi au cadastre :

Section : B - N° : 1061 - Lieu-dit : LAHOUN - Surface : 00 ha 85 a 85 ca.

Il est ici précisé que ne sont pas compris dans la vente les arbres marqués en rouge implantés sur la parcelle ci-dessus désignée ayant fait l'objet d'un contrat de vente.

Le vendeur déclare que le délai d'exploitation est d'environ un an et demi à compter du 17 mars 2023.

Prix : Moyennant le prix de trois mille euros (3.000,00 eur) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

- Aux termes de l'acte authentique de vente sera constituée une servitude de passage grevant les parcelles sises commune de Horsarrieu cadastrées section B numéros 409 et 410.

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte.

- L'acquéreur supportera les servitudes passives pouvant grever lesdits immeubles et profitera de celles actives.

- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.

- Il acquittera tous les frais de la vente.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de HORSARRIEU, pour faire connaître à Maître CROUX, notaire à Saint Sever, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce préférence.

Rappel de l'article L 331-19, alinéa 3 : Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
L23AL01482



SCP François PETGES
& Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 23 janvier 2019, Madame Huguette Désirée LEVEQUE, née à Saint-Nazaire, le 01 décembre 1932, demeurant à Castets (40260), 167 rue de Coursayres, veuve de Monsieur François ROUSSET, décédée à

Castets, le 23 décembre 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nathalie NORMAND, suivant procès-verbal en date du 10 mars 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de Dax, le 17 mars 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Nathalie NORMAND, notaire à Castets, notaire chargé du règlement de la succession.

Me Nathalie NORMAND
L23AL01496



SCP François PETGES
& Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 7 avril 2010, Madame Irène BARRERE, née à Herm, le 28 juin 1926, demeurant à Linxe (40260), 106 route de l'océan, veuve de Monsieur René GAY, décédée à Dax, le 07 novembre 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nathalie NORMAND, suivant procès-verbal en date du 9 mars 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de DAX, le 17 mars 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me NORMAND, notaire au sein de la SCP François PETGES et Stéphane PETGES à Castets (40260), notaire chargé du règlement de la succession.
L23AL01497

ADDITIFS RECTIFICATIFS

EARL «Du Bigné»
Au capital de 7.500 €
21, chemin de Larribère 40380 Poyartin
RCS Dax 424 853 018

Additif à l'annonce parue le 11 mars 2023

Par acte unanime en date du 31/12/2022, les associés ont décidé de nommer en tant que gérant M. Pierre LA-CROIX demeurant «La Goëlette» 40380 Poyartin.

Pour avis, la gérance
L23AL01488

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mars 2023)

BURGI Guylaine, Herminia, Christiane, 24 Rue Frédéric Bastiat, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 418 940 425. Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire au visa de l'article L.681-2 II du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49EME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
2023_4002_350

LAPEYRE Myriam, 33 Place du Moulin, 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 343 199 469. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire au visa de l'article L.681-2 III du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELAS GUERIN

ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49EME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
2023_4002_351

SAS FAR FINANCEMENT, 260 Route de Jouambet, 40190 Saint-Cricq-Ville-neuve, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 790 503 163. Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
2023_4002_352

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF (Jugement du 17 mars 2023)

SARL IDEA HOME, 40 Rue Léon Gambetta, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 800 237 455. Activités spécialisées de design. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4002_353

SARL DUPOUY SARL, 445 Avenue Saint-Saturnin, 40110 Ygos-Saint-Saturnin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 415 362 243. Travaux de maçonnerie générale

et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4002_354

SAS REMI BARBEZ, 379 Rue des Sables, 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 827 762 618. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4002_355

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

SOCIETE D'EXPLOITATION SECOURS SERVICES SARL (SARL) ZA de Chikitoys, 46 Route d'Arixague 64600 Anglet, RCS Bayonne 383 939 485. Ambulances, RCS Dax.

SECOURS SERVICE (SAS) 46 route d'Arixague 64600 Anglet, RCS Bayonne 337 590 772. Location de terrains et d'autres biens immobiliers, RCS Dax

Jugement du tribunal de commerce de Bayonne en date du 20/03/2023 arrêtant le plan de cession.
L23AL01468

SILHOUETTE (SARL) 32, Rue de Silhouette 64200 Biarritz. Activité : Autres commerces de détail spécialisés divers. RCS de Bayonne 812 795 565, RCS Dax. Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 20/03/2023 : Clôture de la liquidation judiciaire simplifiée pour insuffisance d'actifs - L644-5 al.1.
L23AL01472

IMMOBILIER

RECHERCHE DE REPRENEURS



RECHERCHE DE REPRENEURS SARL ATTARD IMMOBILIER

REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU 10 MARS 2023

Activité : Agence Immobilière située à Ondres (40), exerçant une activité de transaction, location et de gestion locative (137 lots en portefeuille). Emplacement commercial bénéficiant d'une excellente visibilité.

Equipe commerciale en place et autonome.

CA 2022 : 654 K€/ **Salariés** : 6

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 13 avril 2023 à 12 heures.

Dossier disponible à l'Etude sur demande écrite motivée, sous références **1196** après signature d'un engagement de confidentialité et justification de la capacité technique, commerciale et financière du candidat à intervenir dans cette affaire.

Les offres devront être conformes aux articles L.642-2 et suivants du Code du Commerce.

Les candidats sont invités à contacter par écrit :

SELARL JULIEN ALLART - Espace Rive Gauche - 66 Allées Marines 64100 BAYONNE
Courriel : etude@allart-aj.fr

LES ANNONCES
LANDAISES

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 117,00	-2,6%	9,9%	8,1%	7 373,21	6 594,57	France
SBF 120	5 446,02	-2,7%	9,5%	6,6%	5 649,72	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 182,55	-1,6%	10,3%	7,7%	4 313,78	3 856,09	Europe
S&P 500	3 983,99	-0,3%	3,8%	-10,7%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	12 630,49	4,7%	15,5%	-12,1%	12 803,14	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 538,23	-5,5%	1,2%	1,3%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 194,77	-1,3%	9,1%	6,1%	15 653,58	14 069,26	Allemagne
SMI	10 792,58	-4,3%	0,6%	-11,3%	11 435,99	10 516,40	Suisse
NIKKEI	26 945,67	-1,9%	3,3%	0,4%	28 623,15	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 255,65	-1,5%	5,4%	0,1%	3 328,39	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	14,10	-1,1%	4,1%	3,7%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-33,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,70	-9,8%	-18,5%	54,2%	4,58	3,70	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,08	-9,6%	82,3%	60,4%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,50	-1,5%	12,0%	-19,1%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	472,00	-0,4%	-0,4%	1,3%	490,00	458,00	7,0%
EAUX DE ROYAN	79,50	-4,2%	-3,6%	-7,6%	83,00	77,00	8,0%
EUROPLASMA	1,57	-11,8%	124,4%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	1,30	-14,2%	-14,8%	-48,2%	1,66	1,30	-
GASCOGNE	4,10	-2,8%	-8,3%	26,5%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	6,24	-2,0%	28,9%	-26,6%	7,12	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	1,98	-8,1%	-7,7%	-6,4%	2,21	1,86	-
HYDROGENE DE FRANCE	19,00	-12,6%	-9,1%	-36,8%	22,70	19,00	-
HUNYVERS	12,95	-12,5%	9,3%	7,9%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,24	-8,5%	-9,4%	-17,9%	13,95	9,24	-
I2S	6,35	3,3%	4,1%	19,8%	6,35	5,85	2,2%
IMMERSION	3,79	-2,8%	48,0%	-18,7%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-8,1%	5,0%	-35,3%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	2,34	35,7%	51,9%	8,8%	2,37	1,47	-
LECTRA	36,00	1,0%	2,3%	-15,4%	40,70	33,55	1,3%
LEGRAND	86,26	-1,8%	15,3%	-3,8%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,35	0,0%	-12,5%	N/A	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	2,46	68,5%	103,3%	23,6%	2,46	1,20	-
OENEO	14,50	0,3%	3,6%	3,4%	15,50	13,90	2,1%
POUJOLAT	24,80	-16,8%	-10,8%	26,4%	32,60	24,40	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	9,7%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	3,89	2,6%	17,7%	-16,5%	4,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,00	3,6%	11,1%	-36,8%	4,44	3,59	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

TRIATHLON

VIEUX-BOUCAU RELÈVE LE CHALLENGE



© Challenge Family

Organisatrice de 35 courses dans 27 pays, la société Challenge Family a choisi Vieux-Boucau pour accueillir sa quatrième épreuve française, les 21 et 22 octobre prochains.

Par Cécile AGUSTI



© Challenge Family



© C.A.

Après Montpellier, Fréjus et Cagnes-sur-Mer, c'est à Vieux-Boucau que Challenge Family va installer une nouvelle étape de son circuit français à l'automne. En 20 ans, la société allemande a développé des courses longues distances à travers le monde entier. Depuis, plus de 75 000 athlètes ont participé à au moins l'un des 35 triathlons organisés dans 27 pays. La commune landaise s'attend donc à un afflux massif de sportifs pour la première édition prévue les 21 et 22 octobre prochains.

« Nous sommes ravis d'offrir une nouvelle épreuve en France, assure Jort Vlam, le PDG de Challenge Family. Comme à chaque fois, celle-ci va proposer une expérience de course très différente aux athlètes. La côte ouest sauvage est bien connue pour le surf, mais le lac marin abrité est l'endroit idéal pour la baignade. Quant aux routes plates à travers la belle campagne landaise, elles promettent des temps rapides à vélo. » L'organisation se fera en partenariat avec les sociétés

girondines Time 2 Sports, spécialisée dans la création de manifestations sportives, et 2 for 1 média pour la réalisation des photos et des vidéos.

DEUX CIRCUITS AU CHOIX

Les triathlètes auront le choix entre deux circuits. Pour la Middle Distance, il leur faudra nager 1,9 km dans le lac de Port-d'Albret, rouler 90 km en une seule boucle plate et rapide qui les mènera jusqu'à Lit-et-Mixe et Uza, avant de terminer avec une course à pied de 21,1 km autour du lac et dans le bourg de Vieux-Boucau. Celles et ceux qui choisiront l'Olympic Distance n'auront « que » 1,5 km de natation, 40 km à vélo et 10 km de course à pied à réaliser. Les enfants ne sont pas oubliés avec deux formats de course pour les 6-9 ans et les 10-13 ans.

Inscriptions ouvertes sur
<https://challenge-vieuxboucau.com>